



Montereau
FAULT-YONNE



ANNEXE FICHE ACTIONS

AXE 3

	Période 2023-2026
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville

Titre du projet	<u>Aménager et développer les Berges de Seine et Yonne</u>
Categorisation	ACTION RENOUVELLE
Axe de rattachement	AXE 3- Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La ville de Montereau est bordée par l'Yonne et la Seine, lesquelles se rejoignent à la Confluence.</p> <p>La municipalité souhaite valoriser et promouvoir cet atout différenciant par une démarche qui associe l'eau, les espaces verts et paysagers ainsi que les mobilités.</p> <p>En plus d'améliorer ces déplacements doux et accessibles aux PMR, cet aménagement participe aussi au développement des espaces végétalisés en cœur de ville.</p> <p>La ville ambitionne de créer des espaces paysagers, contemplatifs, ludiques, sensoriels et pédagogiques. A la confluence de multiples usages, points de vues et déambulations, ce projet vise à renforcer l'attractivité de Montereau à destination des habitants et des touristes. Le projet prévoit notamment l'aménagement d'aires de jeux, la contribution au « plan arbres » dont l'installation de vergers, et la requalification de la halte fluviale.</p> <p>Un assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été retenu par la ville et pour missions de proposer des modalités d'aménagement et un plan de financement détaillé. Le coût de cette étude est estimé à 150 000 euros, études complémentaires comprises.</p>
Objectifs	 <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le lien entre la ville et la nature dont l'Yonne et la Seine. Montereau, ville d'eau - Améliorer le cadre de vie et les espaces pour enfants - Favoriser les déplacements doux,

Titre du projet	<u>Installer des dispositifs sonores sur les feux tricolores pour les mal voyants</u>
Classification	ACTION NOUVELLE
Axe de rattachement	AXE 3- Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Dans le cadre de sa politique de renforcement de l'accessibilité pour les PMR au sein du cœur de ville et plus largement sur l'entièreté du territoire Monterelais, la municipalité de Montereau-Fault-Yonne a décidé d'installer des dispositifs sonores sur les feux tricolores pour alerter, sécuriser et faciliter l'accessibilité des personnes malvoyantes et non-voyantes.</p> <p>Les dispositifs pour les personnes malvoyantes dont les signaux bicolores R12 doivent être équipés, sont tactiles ou sonores. Le signal tactile est activé pendant toute la durée du feu vert. Il est délivré par un boîtier manuel émettant une vibration ou doté d'un cône tournant. Le système sonore est activé en permanence ou sur appel (télécommande et éventuellement bouton poussoir). Il délivre un message spécifique à chaque signal (silhouette verte ou silhouette rouge) et répété pendant toute la durée de celui-ci.</p> <p>Le signal d'arrêt R25 doit être équipé d'un dispositif sonore pour les personnes malvoyantes. Le dispositif sonore est activé par télécommande et éventuellement par bouton poussoir. Il délivre un message spécifique pendant toute la durée de fonctionnement des feux rouges. (Arrêté du 2 avril 2012 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes).</p>



Objectifs

Pour les personnes à mobilité réduite, le feu sonore est un élément essentiel de leur confort et de leur ressenti en terme de sécurité dans leur cheminement. Une uniformisation des messages parlés sur la phase « rouge piéton » et des messages codés sur la phase « vert piéton » permet que chaque usager malvoyant français ou de nationalité étrangère, qu'il maîtrise ou non la langue française, où qu'il soit, d'où qu'il vienne, puisse se repérer avec le maximum d'autonomie et de sécurité sur l'espace public.

Il s'agit d'une action solidaire et universelle.

- Alerter
- Sécuriser
- Accompagner
- Faciliter la mobilité douce

Maitre d'ouvrage

Ville

Partenaires locaux

Etat

Coût total

30 000,00 €

Titre du projet	Adaptation des bornes de recharge gratuites en bornes de recharge payantes
Type de projet	ACTION NOUVELLE
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	
Description générale	<p>Passage de 9 bornes de recharge gratuites en bornes de recharge payantes. Sept bornes sont situées sur les 2 parkings de la gare routière et 2 bornes installées à l'intérieur du parking en silo de la Faïencerie. Chaque borne est constituée de 2 branchements de recharge de véhicules électriques.</p> <p>L'opération consiste en :</p> <p>Fourniture et pose d'un modem (et son paramétrage) pour l'exploitation du service des points de charges pour les véhicules électriques, câblage informatique des bornes au modem 4G, fourniture et pose de switch, câblage d'alimentation du modem et switch, et disjoncteur ; mise en service et paramétrage des bornes, y compris activation à distance par le centre, fourniture de cartes.</p> <p>Partie exploitation : facturation par abonnement périodique, hotline 24/7, rapport d'exploitation, relations clients, interopérabilité directe via OCPI, interopérabilité indirecte vi& plateformes, facturation des usagers, et accès internet (quantité : 18 branchements) sur 36 mois. L'exploitation est intégrée au sein du marché de performance énergétique pour l'entretien notamment des bornes de recharge électrique.</p> <p>Il est envisagé d'installer de nouveaux points de recharge au sein du périmètre ORT notamment sur les places PMR.</p>
EET	Facturation des recharges de véhicules électriques aux usagers
Maitre d'ouvrage	Ville de Montereau
Partenaires locaux	
Coût total €	13 836,70 € HT pour la part investissement (adaptation des bornes) 12 704,4 euros HT pur 36 mois pour l'exploitation

Titre du projet	Favoriser le développement du vélo à Montereau . Schéma Directeur Cyclable
Type de projet	ACTION RENOUVELEE
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	
Description générale	<p>Le schéma directeur cyclable de 2021 a identifié des itinéraires cyclables sécurisés – en site propre ou non – à travers tout le Pays de Montereau en vue de relier toutes les communes. La ville de Montereau occupe naturellement le centre du réseau cyclable ainsi formé ;</p> <p>La planification de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable prévoit de travailler sur la ville de Montereau de 2024 à 2027, après avoir réalisé des itinéraires demandés par le CD77 dans le cadre de son plan Vélo 77 pour permettre aux enfants de rallier les établissements secondaires de Montereau.</p> <p>Le planning de réalisation est ainsi divisé en quatre années</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collège Paul Eluard en 2024 : voie verte sur les rues Henri Barbusse et route de Laval - Traversée de Seine en 2024 : lancement d'une étude préliminaire, travaux éventuels sur Pont du Confluent en 2026. - ZI du Confluent en 2025 : piste cyclable rue de la grande Haie, rue des Sécherons. - Ville Basse en 2026 : réévaluation des aménagements des ex RD, apaisement de vitesse et plan de circulation en secteur ACV, aménagements de densification en mixité. - Surville en 2027 : aménagement de l'avenue de Surville, réévaluation des aménagements existants, apaisement de vitesse et plan de circulation en secteur QPV, aménagement de densification en mixité. - Aménagement de la RD39 selon travaux sur écoquartier. Date prévisionnelle 2028. <p>Pour autant, le développement de la pratique cyclable ne consiste pas qu'en la mise en place d'itinéraires. Il s'agit également de considérer d'autres aspects comme le traitement des intersections, la réduction du trafic automobile et l'apaisement de sa vitesse, la circulation hors aménagement spécifique, la signalisation routière, le stationnement, le jalonnement directionnel, ainsi que des services comme la réparation, la location, l'apprentissage.</p> <p>Le coût global des travaux (hors RD39) est évalué à 4 millions d'euros pour 15 kilomètres d'aménagements cyclables.</p> <p>La partie concernant les services n'est pas encore évaluée. Le projet municipal de mise en œuvre d'une maison du vélo pourrait permettre de recouvrir une partie des besoins. Le besoin en formation, avec notamment le déploiement du savoir rouler à vélo, suppose des frais de fonctionnements récurrents et l'acquisition de matériel dédié.</p> <p>Le supplément d'aménagement que suppose l'infrastructure cyclable nécessite également de revoir la partie entretien de la voirie tant pour la</p>

Objectifs	signalisation que pour le mobilier urbain dédié
	<p>Texte]</p> <p>[Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ;</p> <p>Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]</p>
Maitre d'ouvrage	CCPM
Partenaires locaux	Ville de Montereau, Région IDF, la Banques des Territoires pourrait examiner ses possibilités d'interventions en particulier sur des projets concourant à la TEE
Coût total	4 000 000€
Financements prévisionnels	<p>Etat FMA</p> <p>Région IDF</p> <p>CCPM</p> <p>MFY</p>
Date de lancement	2024
Date de livraison	2028
Indicateurs d'avancement	<p>Projet validé</p> <p>Projet financé</p>
Indicateurs de résultat	Utilisation des pistes cyclables

Signatures (*uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs*)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant t]	[Représentant]	[Représentant t]	[Représentant t]	[Représentant t]	[Représentant t]

